

Directives générales pour les cours

1. Les participants aux cours s'engagent à respecter les directives générales.
2. Afin d'assurer le bon déroulement des cours, nous fixons un nombre minimal / maximal de participants. Les places aux cours sont attribuées dès réception des inscriptions.
3. L'inscription au cours de la Ligue implique le paiement préalable d'une cotisation de membre de soutien, en plus de prix du cours.
4. Le paiement des cours doit nous parvenir, au plus tard, quinze jours après la date d'émission de la facture.
5. Pour toute inscription lors d'une session déjà commencée, le/la participant/e s'engage jusqu'à la fin de celle-ci. La facture sera établie au prorata.
6. En cas d'absence, seul un certificat médical pour une durée minimale de 4 leçons consécutives, hors vacances et jours fériés, permet un remboursement. Pour que le certificat soit validé, ce dernier doit être remis au plus tard 15 jours après sa date d'émission. Les remboursements seront effectués, au plus tard, 2 mois après le traitement des listes de présences.
7. En cas de désistement non annoncé au minimum trois semaines avant le début du cours, le paiement est dû dans son intégralité. Tout désistement doit être motivé par écrit.
8. Les participants qui quittent un cours ne peuvent prétendre à un remboursement, même partiel.
9. La Ligue décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommage aux effets personnels des participants. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participants.
10. Les physiothérapeutes peuvent demander à un ou une participant/e d'interrompre le cours si sa condition physique ou son comportement met en danger sa santé, sa sécurité ou la sécurité du groupe.
11. La Ligue se réserve le droit de modifier en tout temps le programme, les lieux, les horaires et les thérapeutes.
12. Tous les cours programmés par la Ligue et annulés en cas de force majeure seront remboursés ou reportés.
13. Uniquement pour les cours en eau chaude 32° - 34°, des contre-indications existent, cf. liste non exhaustive, comme : **affections dermatologiques** (mycose...), **affections cardiaques** (insuffisance coronarienne...), **affections vasculaires** (thrombose...), **problèmes d'incontinence** urinaire et selles. Nous vous encourageons à informer votre médecin généraliste/spécialiste de votre désir de suivre un cours en eau chaude. **Un accord médical est souhaitable.**
14. Séance d'essai possible en fonction du nombre de participants au cours.
15. S'il n'y a pas assez d'inscriptions, la Ligue se réserve le droit de fermer le cours.
16. Les tarifs des cours et de la cotisation sont fixés d'année en année.